



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## limitations de vitesse

Question écrite n° 47153

### Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les coûts engendrés par la diminution de la vitesse maximale autorisée pour les véhicules terrestres à moteur. Si la volonté du Gouvernement de faire baisser davantage le nombre d'accidents mortels ou faisant des blessés graves est louable, il constate qu'une telle baisse engendrera des coûts substantiels et ce notamment par le changement des panneaux de signalisation routière 80 en 70, 90 en 80, 110 en 100 et 130 en 120. Ainsi, il lui demande l'impact qu'aura pour les finances publiques cette modification en matière de signalisation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Aubert](#)

**Circonscription :** Vaucluse (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47153

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [24 décembre 2013](#), page 13402

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)